



Sociétés étrangères (hors ue) et tva intracommunautaire

Par **Benoît**, le **08/04/2010** à **16:37**

Bonjour,
Une société domiciliée hors de l'Union Européenne peut-elle se voir attribuer un numéro de TVA intracommunautaire ?
Si oui - sous quelles conditions et pour quelles raisons ?
- quel radical est utilisé dans ce cas ?
Merci par avance pour vos réponses.

Par **mguet**, le **16/04/2010** à **11:53**

Bonjour,
une société établie hors UE (sans y être établie) doit s'identifier à la TVA en UE si elle y exerce des activités taxables à la TVA.
Suivant la législation locale de chaque pays elle peut soit demander un enregistrement direct ou bien a l'obligation de désigner un représentant fiscal.
Le radical utilisé est le même que pour les sociétés établies.
Cordialement
MGuet

Par **Benoît**, le **16/04/2010** à **12:00**

Bonjour,
Merci beaucoup pour cette réponse.
Cordialement